



ASSEMBLEE GENERALE DU CDOS-AISNE Vendredi 12 mai 2023

Délégation de pouvoir

Le Président du Comité Départemental de : _____
ne pouvant assister aux travaux de l'Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne, le vendredi 12 mai 2023, donne pouvoir à :

Mme, Mr : _____ pour le représenter et voter à sa place.

Fait à : _____

Le _____

Signature du Président et cachet du Comité
Précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »

EXTRAIT DES STATUTS

Article 6 « Alinéa 3 »

« Chaque organisme départemental est représenté par son Président ou une personne de son organe dirigeant dûment mandatée à cet effet par le Président. »

Article 7.II « Alinéa 5 »

« Les votes portant sur des personnes ont lieu à scrutin secret. »

Article 7.II « Alinéa 6 »

« Les votes par correspondance ou par procuration ne sont pas admis. »

A retourner pour le vendredi 5 mai 2023